

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DUConseil Communautaire
de la Vallée du Gapeau

Séance du 23 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois mars à 9h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 16 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Présents
31	31	27

Objet de la délibération : BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2021.

21-03-23/13

Conseillers à voix délibérative :

M. PALMIERI	Présents : M. GARRON- Président
M. FABRE	Maire de La Farlède – 1 ^{er} Vice-Président
M. GERARDIN	Maire de Solliès-Toucas – 3 ^e Vice-Président
M. VITRANT	Maire de Solliès-Ville – 4 ^e Vice-Président
Mme XICLUNA	Conseiller communautaire – commune de Belgentier
Mme MARTINEZ	Conseillère communautaire – commune de Belgentier
M. MATTEODO	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
Mme DRELON	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
M. JAULT	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
M. CALONGE	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Mme RAVINAL	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. COIQAULT	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme SMADJA	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme FOUCOU	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. LAURERI	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme DELGADO	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. BOUBEKER	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme BELTRA	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. DUPONT	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme VINCENTS	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme EXCOFFON-JOLLY	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
M. GENSOLLEN	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
M. EVEN	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme MANGOT	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
Mme GAMBIA	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
M. HENRY	Conseiller communautaire – commune de La Farlède

Conseillers ayant donné procuration :

M. AYCARD à Mme XICLUNA
 Mme CORPORANDY-VIALON à M. PALMIERI
 Mme FOUASSE à M. GERARDIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. FABRE secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343.2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets locaux, rendus applicables à la Communauté de Communes par renvoi de l'article L5211-36 concernant également le débat d'orientations budgétaires et son rapport,

VU l'instruction M 14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

VU la délibération du conseil communautaire du 19 janvier 2021 concernant le débat d'orientation budgétaire et son rapport,

Le Président propose à l'assemblée délibérante de voter le budget principal primitif 2021 au niveau du chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement (opérations non affectées) et par opération pour les investissements.

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

chapitre	Libellé	Montant en €
011	Charges à caractère général	6 292 912.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 359 909.00
014	Atténuation de produits	4 857 240.00
65	Autres charges de gestion courante	2 392 732.00
66	Charges financières	220 415.51
67	Charges exceptionnelles	974 887.80
022	Dépenses imprévues	0
023	Virement à la section d'investissement	987 878.17
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 787 511.07
Dépenses de l'exercice		20 873 485.55

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

chapitre	Libellé	Montant en €
013	Atténuations de charges	21 500.00
70	Produits de services	53 000.00
73	Impôts et taxes	14 776 063.00
74	Dotations, subventions et participations	4 024 885.00
75	Autres produits de gestion courante	115 885.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	213 345.00
R002	Résultat reporté	1 668 807.55
Recettes de l'exercice		20 873 485.55

En section d'investissement, les chapitres et opérations suivants en dépenses :

chapitre	Libellé	Montant en €
16	Emprunt et dettes assimilées	872 229.24
20	Immobilisation incorporelles	22 020.00
204	GFP de rattachement	1 779 613.00
21	Immobilisations corporelles	3 896 089.00
23	Immobilisations en cours	
	Total opérations d'équipement (cf. détail)	2 526 520.00
020	Dépenses imprévues investissement	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	213 345.00
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0
Dépenses de l'exercice		9 309 816.24

En section de d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

chapitre	Libellé	Montant en €
001	Solde d'exécution positif reporté	289 682.22
021	Virement de la section de fonctionnement	987 878.17
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 477 939.00
1068	Affectation en réserves	1 778 708.78
13	Subventions d'investissement reçues	1 985 843.00
16	Emprunts et dettes assimilées	996 000.00
21	Immobilisations corporelles	0
27	Autres immobilisations financières	6 254.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 787 511.07
Recettes de l'exercice		9 309 816.24

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le



ID : 083-248300410-20210323-21_03_23_13-DE

Opérations (détail) :

Opération	Libellé	Montant €
017	Déchetterie communautaire La Farlède	1 176 707.00
019	Aménagement nouvel office de tourisme	1 214 813.00
020	Piste d'athlétisme stade Jean Murat SP	135 000.00
Total opérations d'équipement		2 526 520.00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÈRE ET DÉCIDE :

pour : 30

contre : 0

abstention: 0

- **D'APPROUVER** l'exposé du Président et le budget principal primitif 2021 tel que présenté.

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le



ID : 083-248300410-20210323-21_03_23_13-DE

Certifié exécutoire compte tenu de sa
transmission en Préfecture du Var le ...
et de sa publication le ... **26 MARS 2021**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Docteur André GARRON

Président CCVG

Maire de Solliès-Pont

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le



ID : 083-248300410-20210323-21_03_23_13-DE